

Bataillons de volontaires et de réquisitions de l'Aube (1791-1803)

SEHRI

Laurent Brayard, février 2017

Introduction

C'est dans la suite de mon mémoire de Master II sur les levées d'hommes dans le district de Pont-de-Vaux, désertions et résistances (1791-1795), qu'après avoir établi après deux ans de recherches un état des lieux complet des bataillons de l'Ain, que je me suis lancé après septembre 2010, dans le rassemblement d'informations sur toutes les unités des armées de la Révolution Française, et en particulier des bataillons de volontaires et de réquisitions (1791-1793). Le présent travail est une ébauche finalement de ce qui devrait être fait, ou a peut-être été partiellement fait dans les archives du département de l'Aube, à propos des bataillons de volontaires.

Ce petit mémoire est donc un instantané des recherches que nous avons menées et qui devront être complétées par nos successeurs à venir et que nous continuerons d'étoffer. Si les bataillons de volontaires de 1791 et 1792 sont bien connus, ceux de la réquisition, notamment de la levée en masse d'août 1793, le sont beaucoup moins, d'actives recherches aux archives départementales de l'Aube pourraient répondre à bien des questionnements et également compléter les historiques au final de tous les bataillons ou unités de l'Aube levés entre 1792 et 1799. Toutefois, les présentes notes seront utiles comme une base, pour poursuivre l'écriture de l'histoire des volontaires et des réquisitionnaires dans le département de l'Aube, et au niveau national également. Il est certain que dans l'état de nos recherches des erreurs existent qui restent à corriger justement par d'autres recherches et vérifications.

Depuis Albert Soboul dans les années 60, Jean-Claude Bertaud dans les années 70 et 80, puis Annie Crépin de l'Université d'Artois depuis les années 90, les travaux sur les volontaires, réquisitionnaires et levées d'hommes ont beaucoup évolué. Ils restent toutefois incomplets et le sujet, peu connu en réalité, mérite l'attention et les efforts de futurs et nouveaux chercheurs. Nous espérons quant à nous, avoir posé une base qui permettra justement d'aller plus loin dans ce travail historique de mémoire, qui rappelons-nous, traite des hommes qui firent et sauvèrent la République au moment de sa création, le citoyen soldat, ou soldat citoyen. Par la suite, nombre de ces hommes participèrent à l'aventure impériale parfois jusqu'aux portes des deux Restaurations.

Bataillons de l'Aube :

Levée de 1791 :

1^{er} bataillon de l'Aube, formé le 28 septembre 1791,

Levée de 1792 :

2^e bataillon de l'Aube, formé le 28 août 1792,

3^e bataillon de l'Aube, formé le 4 septembre 1792,

4^e bataillon de l'Aube, formé avant janvier 1793,

5^e bataillon de l'Aube, formé avant janvier 1793, selon beaucoup d'auteurs, il n'eut jamais d'existence.

Levée de 1793 :

6^e bataillon de l'Aube, formé le 2 juillet 1793.

Levée en masse d'août 1793 :

1^{er} bataillon de réquisition du district de Nogent-sur-Seine,

1^{er} bataillon de réquisition du district d'Arcis-sur-Aube,

1^{er} bataillon de réquisition du district de Bar-sur-Aube,

1^{er} bataillon de réquisition du district de Bar-sur-Seine,

1^{er} bataillon de réquisition du district d'Ervy,

1^{er} bataillon de réquisition du district de Troyes.

Autres unités du département de l'Aube :

1^{er} bataillon auxiliaire de l'Aube, formé en 1799,

Compagnie de grenadiers de l'Aube, formée en 1792,

Compagnie de canonniers de l'Aube, formée en 1793, pour la Vendée.

Lettre d'un soldat de l'Aube :

Courrier de Louis Parmantié, volontaire dans un bataillon de la Creuse, 20 avril 1793, au citoyen Louis Parmantié, manouvrier demeurant à Dune Man, par Arcis-sur-Aube en Champagne :

« Mon cher père et ma chère mère, je vous écris ces deux lignes pour vous faire savoir que je suis arrivé en bonne santé auquel je désire que la présente vous trouve de même, je vous dirai quand nous sommes arrivés, l'on nous a fait cantonner à Torcy et de là l'on nous a fait monter au camp, dont il me paraît je me plairais bien si les vivres n'étaient pas si chers, je vous dirai que le pain vaut 6 sous la livre, la viande 13 sous la livre et la bouteille de vin 40 sous et le pot de bière 13 sous. Mais l'agrément que l'on a c'est qu'avec de l'argent l'on ne manque de rien. Je ne vous donnerai pas de nouvelles de la guerre, car nous sommes fort tranquilles où nous sommes, il serait à désirer que nous soyons toujours aussi tranquilles. Je vous dirai que le général qui a été commander l'armée de Sedan, il a voulu trahir la Patrie. On l'a arrêté sur le champ et ensuite conduit à la barre. Je vous prie de faire des compliments à mes frères et sœurs, et dites-leur que je m'intéresse à leur santé. Je finis mon cher père et ma chère mère en vous embrassant de plus profond de mon cœur et suis votre dévoué fils, Louis Parmantié, volontaire au bataillon de la Creuse, district de Vitry-sur-Marne, compagnie ?, au camp de la redoute numéro 7, par Sedan, Réponse sitôt la présente reçue, le citoyen Bouvart vous prie de faire des compliments à son cousin et à sa cousine Oudin et il leur prie d'avoir soin de leur filleule et vous leur direz qu'il est le premier lieutenant de la compagnie dont je sers et il se porte bien »¹.

¹ **Boutillier du Retail**, *La Révolution dans l'Aube*, bulletin d'histoire moderne et contemporaine, publié par la société d'histoire départementale de la Révolution, sous la direction de, 4^e année, numéros 2-3, 2^e et 3^e trimestre, 1911, p. 81.

1^{er} bataillon de l'Aube :

Date de formation : Selon le commandant Dumont, il fut formé le 28 septembre². Selon Belhomme, le 1^{er} ou le 15 novembre 1791³, mais ce dernier paraît dans l'erreur.

Historique :

1791 :

Composé de 567 volontaires formés en compagnie dès le mois d'août dans différents districts et rassemblés à Troyes le 18 septembre. Pendant les premiers jours de la réunion, des malveillants effrayèrent les volontaires, en leur affirmant qu'ils allaient à la boucherie, une compagnie entière s'en retourna dans ses foyers. Ils furent remplacés par des patriotes de Troyes. Ils furent habillés du 22 au 23 septembre et s'organisèrent en bataillon le 28.

Il fut passé en revue le 30 septembre, après la bénédiction du drapeau. La revue fut passée par le maréchal de camp de La Noue, le commissaire de la guerre Barneville et les commissaires du département Dampierre et Loncle. Le 2 octobre, à peine armés, ils furent dirigés par Châlons, Reims, Laon, Saint-Quentin, Cambrai et Douai pour Carvin et Epinay, où ils arrivèrent le 15 octobre. Il fut logé chez l'habitant et passé en revue à nouveau, le 24 octobre, par le maréchal de camp de La Noue qui « *loue la bonne tenue de la troupe, 78 hommes ayant déjà servis dans la ligne, mais observe que la subordination envers les officiers paraît faiblement établie* ». Il resta au cantonnement plus de six mois, s'entraînant aux marches et manœuvres, et recevant son armement de l'arsenal de Douai. Il servit dans les rangs de l'armée du Nord.

1792 :

Le 1^{er} janvier, le bataillon était en garnison à Carvin et Epinay. Il quitta ces deux positions pour se rendre à Bouchain, le 10 mars. Le 29 mars, il demanda « *à aller planter l'arbre de la constitution chez les mulâtres et à les faire jouir de la liberté* ». Suite à cette pétition, il fut mis en route le 5 mai par Bapaume, Albert sur Nantes, où il arriva le 28 mai. Le bataillon s'embarqua le 28 juin officiellement, mais plus probablement le 22 juillet, à Paimboeuf, après quelques difficultés (à Brest selon Belhomme) pour rejoindre l'armée de Saint-Domingue. Il

² Commandant **Dumont**, *Les bataillons de volontaires nationaux*, p. 41.

³ **Belhomme**, *Histoire de l'Infanterie en France*, tome 3 et 4.

débarqua aux Cayes le 18 septembre, et il fut victime très rapidement du climat et des fièvres où il fut décimé par les maladies et la misère.

1793 :

Il prit part à quelques engagements dans l'île, ne put s'opposer à la tentative de Galbaud, ni à l'incendie du Cap en juin et vit ensuite un certain nombre de ses officiers rentrer en France avec des congés de convalescence, notamment Delafertey, Doyen, Forgeot, Geoffroy, Lamiral, Mathieu et Perny avec le lieutenant-colonel Watiez.

1794 :

Il perdit encore quelques officiers lors du passage de ces derniers dans le 4^{ème} régiment colonial dont Petit devint le chef de brigade. Belhomme étrangement indique qu'il revint en France le 30 septembre, et débarqua à Nantes.

1795 :

Le 19 octobre, Watiez qui était resté en France reçut l'ordre du Comité de Salut Public, de prendre le commandement à Tours du dépôt formé par les officiers et volontaires ayant quitté la colonie, qui avait d'abord été constitué à Troyes, puis à Tours.

1796 :

Lorsque l'amalgame eut lieu, le bataillon n'était plus constitué de quelques officiers et de 22 volontaires.

Embrigadement/amalgame :

1^{er} formation :

Néant.

2^{ème} formation :

Le 3^{ème} bataillon de la demi-brigade des Landes, le 5^{ème} bis bataillon des chasseurs et le 1^{er} bataillon de l'Aude furent incorporés le 29 octobre ou le 15 novembre 1796, à Kehl, dans la 10^{ème} demi-brigade légère de seconde formation.

Etat des cadres à la formation du bataillon revue du 30 septembre 1791⁴ :

Etat-major :

Lieutenant-colonel Jacques-François-Pierre **Watiez**, de Laon, 43 ans,

Lieutenant-colonel en second Pierre **Mazingant**, de Reims, 43 ans,

Quartier-maître trésorier Paul-Louis **Forgeot**, de Bar-sur-Aube, 22 ans,

Adjudant-major Philippe **Totrot**, de Charlemont, 37 ans,

Adjudant Sous-officier Etienne **Doyen**, de Troyes,

Chirurgien-major Paul-Edme **Debret**, de Buxières, 26 ans.

Compagnie de grenadiers :

Capitaine Ambroise-Honoré **Geoffroy** de Bar-sur-Aube, lieutenant Nicolas-Henry **Boucher** d'Ormes, sous-lieutenant Charles **Garnier** de Bertignolles.

1^{ère} compagnie de Bar-sur-Seine :

Capitaine Nicolas **Goujeot** des Riceys, 23 ans, lieutenant Augustin **Garnier**, sous-lieutenant Pierre **Cottenet** de Loches, 50 ans.

⁴ Commandant **Dumont**, *Les bataillons de volontaires nationaux*, p. 40.

2^e compagnie de Troyes :

Capitaine Charles-Abraham **Delafertey** de Piney, lieutenant Joseph **Gaulard** de Bouilly, sous-lieutenant Pierre **Houzelet** de Bouilly.

3^{ème} compagnie de Bar-sur-Aube :

Capitaine Edme **Lamiral** de Proverville, lieutenant Louis **Plumey** d'Unienville, 24 ans, sous-lieutenant Isidore-Ambroise **Lottin** de Dienville, 22 ans.

4^{ème} compagnie de Troyes :

Capitaine Paul-Médard-Antoine **Herbelot** de Chaource, 49 ans, lieutenant Louis-Quentin **Fèvre** de Piney, 28 ans, sous-lieutenant Jérôme **Primiat**.

5^e compagnie de Bar-sur-Seine :

Capitaine Hilaire **Petit** de Rouvray en Côte d'Or, 27 ans, lieutenant Pierre **Voudenet** de Bar-sur-Seine, 36 ans, sous-lieutenant Edme-Nicolas **Perny** de Landreville, 21 ans.

6^{ème} compagnie de Troyes :

Capitaine Claude-Etienne-Simon **Ramonnet** de Troyes, 31 ans, lieutenant Claude **Pion** de Troyes, 23 ans, sous-lieutenant Jean-Baptiste **Mougenot**.

7^{ème} compagnie de Bar-sur-Aube :

Capitaine Charles-Louis **Mouy** d'Arcis-sur-Aube, 39 ans, lieutenant Pierre **Mathieu** de Clermont, sous-lieutenant Pierre-Jean-Baptiste **Girardon** de Bar-sur-Aube, 25 ans.

8^{ème} compagnie d'Arcis-sur-Aube :

Capitaine François-Narcisse **Richard** d'Arcis-sur-Aube, 26 ans, lieutenant Jean-François **Masse** d'Arcis-sur-Aube, sous-lieutenant Charles **Borel** d'Arcis-sur-Aube, 26 ans.

Etat des cadres au moment de l'amalgame⁵:

Chef de bataillon Nicolas **Goujeot**, (capitaine à la 1^{ère} compagnie en 1791),

Quartier-maître trésorier Jean-Baptiste **Girardin**,

Adjudant-major J.B.N. **Mouillet**,

Adjudant sous-officier Jean-Baptiste **Gruat**,

Chirurgien major vacant.

Compagnie de grenadiers : capitaine vacant, lieutenant Nicolas-Henry **Boucher** (déjà à ce poste en 1791), sous-lieutenance vacante.

1^{ère} compagnie : capitaine et lieutenant vacants, sous-lieutenant J. **Pontailleur**.

2^{ème} compagnie : capitaine **Sibille**, lieutenance vacante, sous-lieutenant N. **Robert**.

3^{ème} compagnie : capitaine Isidore-Ambroise **Lottin** (sous-lieutenant dans la compagnie en 1791), lieutenance vacante, sous-lieutenant E. **Diavoyer**.

4^{ème} compagnie : capitaine L. N. **Manchin**, lieutenance et sous-lieutenance vacante.

5^{ème} compagnie : capitaine et lieutenant vacants, sous-lieutenant F. **Guedy**.

6^{ème} compagnie : tous les postes vacants.

7^{ème} compagnie : capitaine J. B. **Hautmonté**, lieutenance et sous-lieutenance vacantes.

8^{ème} compagnie : J. **Borrerenette** (le nom est incertain), lieutenant C. **Parisot**, sous-lieutenant D. **Ludot**.

⁵ Commandant **Dumont**, déjà cité, p. 41.

Portrait :

Pierre **Girardon**, volontaire au 1^{er} bataillon de l'Aube (1791), capitaine au 4^e régiment de hussards (à ce grade et au corps durant l'hiver 1799-1800), aide de camp des généraux Lamarche et Murnau, il avait fait les campagnes de Belgique et d'Allemagne, puis celle de 1797.

2^{ème} bataillon de l'Aube :

Date de formation : Selon Belhomme, il fut formé le 10 novembre 1791. Dans son ouvrage il revient sur cette formation et indique qu'il fut formé seulement le 28 août 1792⁶.

Historique :

1793 :

En janvier, le bataillon était à Strasbourg⁷.

Apprenant la retraite de l'armée, le 4^e bataillon de la Sarthe abandonna sa position pour rejoindre à Odembon, le 2^e bataillon de l'Aube et une compagnie de canonnières belges. Il se retira ensuite sur Anvers avec eux, où ils passèrent sous le commandement du général Marassé. L'ennemi attaqua en force le 2^e bataillon de l'Aube qui fut obligé de se replier dans la place. Pendant ce temps le 4^e de la Sarthe soutint victorieusement le choc. La résistance étant devenue inutile, le général Marassé capitula le 30 mars, obtenant le droit de se retirer dans les lignes françaises avec ses forces. Durant cette retraite à travers les colonnes ennemies, le bataillon qui formait l'arrière-garde française fut sujet à l'agression d'Autrichiens voulant faire un mauvais sort aux soldats français. Le combat allait reprendre lorsque le général autrichien fit punir les coupables et rétablir l'ordre. La colonne se replia jusque sous les murs de Lille⁸.

Embrigadement/amalgame :

1^{ère} formation :

La 6^{ème} demi-brigade de bataille fut formée à Mayence, le 21 décembre 1794, selon Belhomme, selon Louis Susanne le 22 juillet 1794. Attention à ne pas la confondre avec la 6^{ème} bis demi-brigade de bataille dite de l'Armée de l'Ouest ! Elle se composait du 2^{ème} bataillon du 3^{ème} régiment d'infanterie, du 2^{ème} de l'Aube, du 6^{ème} des Vosges selon Belhomme, 10^{ème} des Vosges selon Bertaud et Roucaud, le Journal de l'an VII et Susanne. Belhomme est probablement dans l'erreur quant à la composition de la demi-brigade.

⁶ Belhomme, *Histoire de l'Infanterie en France*, tome 3 et 4.

⁷ Journal Militaire de 1793.

⁸ Dupré, *Les fastes du 14^e régiment d'infanterie de ligne*, p. 84-85.

2^{ème} formation :

La 6^{ème} de bataille devint la 100^{ème} demi-brigade de ligne.

Lettre d'un soldat : Bernard Oudin, volontaire au 2^e bataillon de l'Aube, du camp de l'île du Rhin, le 13 avril 1794 :

« Mon cher père et ma chère mère, c'est pour répondre à votre lettre que j'ai reçue en date du 24 ventôse qui m'a fait un sensible plaisir d'apprendre que vous jouissiez d'une bonne santé, pour quant à moi, je me porte très bien pour le présent et je souhaite qu'à la réception de la présente, elle vous trouve de même. Pour à l'égard du certificat que je vous ai envoyé, puisqu'il est en bonne forme, cela m'a fait bien du plaisir et si vous avez touché ce que la loi vous accorde vous me le marquerez quand vous m'écrirez et s'il vous en faut un autre je me ferai le plaisir de vous le faire passer aussitôt, et si quelque fois vous n'aviez pas touché, faites vos démarches pour toucher. Et je vous dirai que nous sommes toujours campés à l'île du Rhin, et nous montons la garde toutes les 24 heures, en vingt heures nous n'avons pas de repos. Nous bivouaquons sans cesse sur le Rhin, nous ne dormons que le jour et point la nuit, aussi pensez combien nous avons de peine. Depuis le 21 ventôse nous avons toujours fait ce trafic-là. Mon cher père, si vous avez touché, si vous pouvez m'envoyer un assignat de dix livres cela me fera plaisir, attendu que nous avons de la peine. Le citoyen Brageux est avec moi et vous direz à sa mère que si elle peut lui envoyer aussi un assignat de dix livres celui lui ferait bien plaisir, il fait bien ses compliments à sa mère et lui souhaite une bonne santé. Le citoyen Lalose peut se tenir tranquille à l'égard de Husson pour le rétablissement de sa maison, car il est mort du 8 germinal. Vous pouvez avertir son oncle aussitôt la présente reçue, et nous avons été l'hôpital, et nous avons vu sur le registre qu'il était mort du 8 idem. Si vous voulez avoir son extrait mortuaire, il faut envoyer pour le retirer et je ferai mon possible pour vous le faire passer. Et si vous envoyez quelque chose pour Brageux, vous le mettez ensemble dans la même lettre et vous le chargerez à la poste, et vous en retirerez une reconnaissance que vous mettez dans la lettre. Vous me marquez que mon amie est mariée, marquez-moi avec qui elle est mariée. Je finis, mon cher père et ma chère mère en vous embrassant du plus profond de mon cœur. Je suis votre fils pour la vie, Salut et Fraternité, Bernard Oudin.

Pour Brageux : Le citoyen Brageux fait bien ses compliments à sa mère et l'embrasse de tout cœur et ses frères et sœurs, il leur souhaite une bonne santé à tous et à tous ses parents et amis, Salut et Fraternité. Bien mes compliments à mes frères et sœurs, parents et amis, je les embrasse de tout mon cœur, je leur souhaite une bonne santé en leur témoignant toujours la même amitié, je suis leur frère pour la vie. B. Oudin.

Bien mes compliments au citoyen Morquat et toute la famille. Je lui souhaite une heureuse santé à tous, Salut et Fraternité, voici mon adresse, au citoyen Bernard Oudin, volontaire au

2^e bataillon de l'Aube, campé à l'île du Rhin, près Strasbourg, département du Bas-Rhin, compagnie numéro 8, Aumont capitaine »⁹.

La désertion fait des ravages dans les rangs des réquisitionnaires :

« Aujourd'hui, 22 pluviôse an II, à l'heure de quatre après midy, est comparu au Conseil municipal de cette municipalité Edme Lejeune, charpentier et officier municipal en cette municipalité, lequel nous a déclaré que son fils Edme Lejeune, compris dans la première réquisition étant en dépôt à Verdun pendant quelques temps, s'est avisé de désertir et a quitté le dépôt, lequel s'est rendu chez son père le 20 pluviôse, dont ledit Lejeune, son père, nous a dit l'avoir dénoncé au Ministre de guerre qui est à la ville de Troyes, le 21 pluviôse. Sur cette déclaration, le Conseil municipal avec plusieurs membres du Comité de surveillance s'étant transporté chez ledit Edme Lejeune à l'effet de le voir et l'avons sommé de se transporter demain avec nous en la ville de Troyes devant le ministre de guerre ou autre, selon ce qu'il lui sera désigné. Alors ledit Lejeune nous a représenté qu'il n'est plus dans le cas de marcher pour en faire le voyage de Troyes, étant indisposé d'une maladie de gale, l'ayant considéré nous voyons nous-mêmes qu'il a du mal, cependant ne connaissant pas la maladie, ne pouvant pas justifier s'il est dans le cas de repartir oui ou non, c'est pourquoi nous avons dressé le présent procès-verbal que les officiers municipaux avec le Comité de surveillance les ans, mois et jours comme ci-dessus, ont ledit Lejeune, son père, s'est obligé de répondre et a signé, E. Thoyer, E. Thoyer maire, J. Ruinet, F. Devanlay, J. Frit, C. Guillaume, P. Jacquotin agent national, Edme Lejeune, Paynot secrétaire »¹⁰.

⁹ **Boutillier du Retail**, *La Révolution dans l'Aube*, bulletin d'histoire moderne et contemporaine, publié par la société d'histoire départementale de la Révolution, sous la direction de, 4^e année, numéros 2-3, 2^e et 3^e trimestre, 1911, p. 83 et 84.

¹⁰ **Boutillier du Retail**, *La Révolution dans l'Aube*, bulletin d'histoire moderne et contemporaine, publié par la société d'histoire départementale de la Révolution, sous la direction de, 4^e année, numéros 2-3, 2^e et 3^e trimestre, 1911, p. 104.

3^{ème} bataillon de l'Aube :

Date de formation : Selon Belhomme, il fut formé le 4 septembre 1792¹¹.

Historique :

1793 :

En janvier, le bataillon était à Condé¹². Le 1^{er} mars, les 647 hommes de ce bataillon faisaient partie de l'armée de Hollande sous les ordres du général Dumouriez, avant-garde¹³.

Embrigadement/amalgame :

1^{ère} formation :

La 38^{ème} demi-brigade de bataille fut formée selon Belhomme, le 5 août 1794, le 4 si nous en croyons Louis Susanne, à Riel. Elle se composait du 2^{ème} bataillon du 19^{ème}, du 1^{er} de la Somme et du 3^{ème} de l'Aube.

2^{ème} formation :

La 38^{ème} de bataille devint à l'armée de l'intérieur, la 21^{ème} demi-brigade de ligne, le 31 août 1796.

¹¹ **Belhomme**, *Histoire de l'Infanterie Française*, Tome 3 et 4.

¹² Journal Militaire de 1793.

¹³ Ordre de bataille de la collection **Nafziger** du 1^{er} mars 1793, armée de Hollande.

4^{ème} bataillon de l'Aube :



4^{ème} bataillon de l'Aube, Jérôme Croyet.

Article du aux travaux de Cyril Drouet et légèrement complété par Laurent **Brayard**.

Date de formation : Selon Belhomme, il fut formé le 18 février 1793¹⁴. Toutefois le Journal Militaire le signale déjà formé en janvier 1793 et à l'armée des Ardennes, où il cantonnerait à Monzon¹⁵. Il fut en réalité formé suite à une réquisition du département pour la Vendée, le 12 mai 1793.

Formation :

Alors que le département levait ce qui devait être le 6^e bataillon de l'Aube, deux compagnies qui avaient été envoyées à Tours, dans la vaine attente d'être complétées avaient pris la dénomination de 4^e bataillon de l'Aube.

Historique :

1793 :

Les deux compagnies dénommées 4^e bataillon de l'Aube et les canonniers du département furent envoyés en Vendée. Contrairement au 6^e bataillon de l'Aube, il ne semble pas que le 4^e ait participé à la campagne d'outre-Loire. On le retrouve en effet au même moment au sein de la colonne du général Desmarres combattant dans les Mauges les rebelles de Pierre Cathelineau et de la Bouère. Le 7 décembre, il était à Jallais où le jeune Bara tombait au feu. La légende du jeune garçon de Palaiseau ne sauva pas la tête de Desmarres. On retrouve d'ailleurs dans l'acte d'accusation du général (30 janvier 1794) deux références au bataillon de l'Aube :

« D'avoir, le 17 frimaire, près Jallais, où il commandait une colonne d'environ 1 500 hommes, donner l'ordre au citoyen Chaperon, commandant du bataillon de l'Aube, de se porter là où les brigands n'étaient pas ; D'avoir dit à Chaperon, sur le désir qu'il lui témoignait d'aller attaquer les brigands, voyant l'ardeur des soldats républicains : « Je vois votre ambition : Délivrer Cholet, foutre ! ... Je vous livrerai à la Commission militaire ! » et, sur les cris qui se faisaient entendre de toutes parts pour voler au combat, avoir répondu : « Croyez-vous que je veuille m'aller faire tuer ? ».

1794 :

¹⁴ **Belhomme**, *Histoire de l'Infanterie Française*, Tome 3 et 4.

¹⁵ Journal Militaire de 1793.

Au mois de mars, le 4^e bataillon et les canonniers de l'Aube se trouvaient à Nantes. Désirant être traités de la même manière que le 6^e bataillon, ils adressèrent le 24 du même mois, une requête au directoire de leur département afin d'obtenir le droit de quitter la Vendée et rejoindre leurs foyers. La demande fut sans suite, et un certain nombre de volontaires du 4^e commença à abandonner le bataillon en prétendant appartenir au 6^e. A ce sujet, Chaperon accusa en septembre le capitaine Deheurles (2^e compagnie) d'être à l'origine des désertions. La compagnie de canonniers faisant partie du 6^e bataillon et étant concernée directement par la décision du Comité de salut public, nous pouvons émettre l'hypothèse que son retour dans l'Aube fut finalement accepté.

Ce qui est sûr en revanche, c'est que le 4^e bataillon resta en Vendée. Ainsi, début mai, le 4^e de l'Aube luttait contre les rebelles du Marais. Voici le récit qu'en fit le lieutenant Léger-Cassin dans sa lettre adressée le 26 mai au Comité de surveillance de Troyes :

« Le 15 dernier [15 floréal, an 2 (4 mai)], nous partîmes d'un village, nommé Riez, nous entrions aux Marais par trois colonnes [quatre colonnes participèrent en fait à l'opération, formant un total de 3 200 hommes], et nous formions précisément la colonne du centre, celle surtout qui devait attaquer et prendre le Perrier. Cette place paraissait très redoutable [Dutruy, dans son rapport à Turreau (8 mai), estimait les forces ennemies à 3 à 4 000 hommes], elle l'était effectivement, car de Riez au Perrier il n'y a qu'une lieue et nous avons été onze heures pour la faire. Cinquante fois au moins nous avons passé l'eau jusqu'à la ceinture, et nous nous sommes battus deux fois dans l'eau même avant d'arriver au Perrier. Enfin nous arrivâmes à la hauteur de cette place, et nous l'attaquâmes et la prîmes en moins d'un quart d'heure [les pertes bleues s'élevèrent à 60 hommes]. Le 18 [7 mai], ils viennent encore nous attaquer croyant reprendre le Perrier, mais ils en furent repoussés, et j'ose vous dire sans vanité, que sans notre bataillon, le Perrier était repris. Je n'avance rien, la justice que nous a rendu le général même fait notre éloge. Nous ne connaissons point encore de retraite, encore moins de déroute. Nous sommes environnés de brigands, nous nous battons à toute heure et les chassons toujours. Que l'on ne dise plus qu'il n'y a plus de brigands dans la Vendée, car c'est ici où on ne peut nier leur existence. Nous les méprisons infiniment et savons les exterminer. Travaillez de votre côté à votre ordinaire infatigable, et par là nous viendrons à bout de faire respecter les Lois Vive la République ! Nous faisons passer à Nantes des convois de grains dont le marais est rempli, et pour peu qu'il nous vienne de force nous écumerons sous peu le marais. Nous nous retranchons dans un état formidable. L'ennemi nous redoute et nous saurons le détruire ».

Fin mai, le 4^e cantonnait toujours à proximité du Perrier. Le 23 juillet, arrivant du Marais, le bataillon entra aux Sables. En septembre, les volontaires de l'Aube tenaient toujours cette

position, plus exactement le camp de la Chaume (refortifiée en novembre dernier), que les brigands venaient de temps à autres inquiéter comme le montre cette lettre de Chaperon adressée aux administrateurs du département (26 septembre 1794) :

« [la guerre de Vendée] n'est pas encore finie, car ces scélérats de brigands ont attaqué mon camp. Nous avons été vainqueurs dans différents points ; mais ils nous ont fait bien du mal et ils en font tous les jours. Je ne sais, on s'est endormi sur cette malheureuse guerre, depuis un temps la Convention n'en a point parlé je ne connais pas cette politique mais moi qui voit, je puis vous assuré que la Vendée n'est point fini, il s'en faux de tout ; mais il faut espérer quelle finira bientôt ». Même son de cloches, deux jours plus tard : « Nos affaires de la Vendée ne vont pas de son mieux, les brigands nous ont le 2 courant pris un poste [il doit s'agir de l'opération blanche contre le camp de Saint-Christophe du Ligneron], ils ont brûlé les tentes, tué 200 hommes et plus, ils sont actuellement à 2 lieues au plus de mon poste. Depuis ce temps je ne me suis pas couché, ni la troupe, je me tiens sur mes gardes pour bien les recevoir, en cas qu'ils viennent ; voilà 5 postes qu'ils ont attaqué depuis un peu de temps où ils nous ont fait bien du mal. Nous avons perdu au moins deux cent hommes, je puis vous assuré que la Vendée n'est point finie elle l'est bien politiquement car jamais ses scélérats seront dans le cas de nous faire la loi, mais ils nous feront bien du mal, enfin il faut espérer que nous en finirons, ne rendez pas ma lettre public parce que les lâches qui ont quitté ne reviendraient pas et ça donnerait des inquiétudes aux femmes ».

1795 :

Un an plus tard, au mois de juin (à cette date, la Vendée, en paix depuis février, était sur le point de sombrer à nouveau dans la guerre), les volontaires du 4^e étaient toujours aux Sables. Ainsi, le 12, une chaloupe étant à la drague face à la Chaume sombra. Cinq hommes d'équipages périrent ; parmi eux étaient deux volontaires de l'Aube.

D'après Desprez et Champeaux, il fut incorporé dans le 1^{er} bataillon de la Formation d'Orléans. Belhomme confirme cette incorporation dans ce bataillon en donnant la date du 19 juin 1795 pour cette opération.

Embrigadement/amalgame :

1^{ère} formation :

Le 28 juillet 1795, le 1^{er} bataillon de la formation d'Orléans fut versé dans la 196^e demi-brigade de bataille. Le 2 juillet 1796, Chaperon obtenait sa retraite comme chef de bataillon.

5^{ème} bataillon de l'Aube :

Date de formation : Selon Belhomme, il est formé le 10 juin 1793¹⁶.

Formation :

Toutefois le journal militaire le signale déjà formé en janvier 1793 et à l'armée des Ardennes où il cantonnerait à Monzon. Le fait semble être confirmé par un ordre de bataille de la collection Nafziger qui le signale au début de 1793 dans cette armée. Champeaux indique que le bataillon n'a jamais eu d'existence¹⁷. Cyril Drouet donne la bonne information : « *A noter que le numéro 5 avait été à l'origine destiné au bataillon de grenadiers levé en août 1792 sur ordre de Biron. Les volontaires de cette unité furent finalement maintenus provisoirement sur place, avant d'être compris dans la levée en masse de février 1793* ». Le département n'ayant pas fourni une quantité suffisante pour former cette unité, ils furent donc versés plus tard dans les 4^e et 6^e bataillons de l'Aube, formés pour la Vendée (levée du département du 12 mai 1793). Sans doute confondu ou par les mystères de l'histoire, Chuquet le situera à l'armée des Pyrénées-Orientales : présent dans la 2^{ème} division du général de brigade Massia, occupant les camps du Moulin de la Justice, et fort de 520 hommes¹⁸.

¹⁶ **Belhomme**, *Histoire de l'infanterie en France*, tome 3 et 4.

¹⁷ **Champeaux**, *Etat militaire de la République française pour l'an douze, dédié au Premier Consul d'après son autorisation*, 4^e partie, p. 150.

¹⁸ **Chuquet**, *Dagobert*, p. 441 et 442.

6^{ème} bataillon de l'Aube :

Article du aux travaux de Cyril **Drouet**, très légèrement augmenté par Laurent **Brayard**.

Date de formation : Selon Belhomme, il fut formé le 2 juillet 1793¹⁹.

Formation :

Le 27 avril 1793, à la barre de la Convention, Cambon annonçait au nom du Comité de salut public que le département de l'Hérault venait d'être requis de fournir 5 000 hommes supplémentaires afin de faire face à la menace espagnole sur les Pyrénées. De suite, les députés décrétèrent que l'ensemble des départements devait être avertis de la prise desdites mesures. Ainsi éclairés ; suivant l'exemple de l'Hérault, et au regard de l'urgence posée par l'insurrection vendéenne, le département de l'Aube, le district et la municipalité de Troyes, le 12 mai, arrêtaient en ces termes la levée d'un nouveau bataillon de réquisition :

« Article 1^{er}. Il sera levé et organisé un bataillon de volontaires nationaux, composé de huit cents hommes, lequel, aussitôt son organisation, se portera au secours des départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure et autres, que les malheurs de la guerre civile affligent.

Article 2. Ce bataillon ne subsistera que jusqu'au jour où les troubles seront apaisés dans les départements et que les brigands les auront évacués, conformément à la loi du ...

Article 3. Les citoyens en état de porter les armes dans l'étendue du département sont invités de s'inscrire pour former ce bataillon.

Article 4. Les inscriptions seront reçues, pour la ville de Troyes, à l'administration du district, à la municipalité, dans les sections, qui nommeront à cet effet des commissaires, et à la Société populaire de ladite ville.

Article 5. Dans les autres endroits du département, ces inscriptions seront reçues au chef-lieu des districts et aux secrétariats des municipalités des chefs-lieux de canton.

Article 6. Les registres d'inscription ne seront ouverts que pendant cinq jours, à compter de

¹⁹ **Belhomme**, *Histoire de l'Infanterie en France*, tome 3 et 4.

celui de l'affiche et publication du présent arrêté. Ces cinq jours expirés, les registres seront fermés et les listes des inscrits seront directement et sur le champ adressées au directoire du département par un exprès.

Article 7. *Aussitôt que les inscriptions seront faites, les hommes seront réunis au chef-lieu du département pour s'y organiser en bataillon, nommer leur état-major et autres officiers et se tenir prêts à partir à la première réquisition qui leur en sera faite.*

Article 8. *Chaque volontaire sera habillé, équipé et armé, et il recevra en outre, à l'instant de son départ, une somme de trois cents livres.*

Article 9. *Il recevra en outre 20 sous par jour, à compter de son inscription, qui ne lui seront payés que lorsqu'il aura été reçu du commissaire dont il sera parlé ci-après.*

Article 10. *Il sera fait un fonds de 200 000 livres pour les secours à donner aux pères, mères femmes et enfants des volontaires, pendant leur absence, et à compter du jour de leur départ.*

Article 11. *A mesure des inscriptions, les inscrits seront vus et visités, à Troyes, par le citoyen Bergerat et, dans les autres districts, par les officiers de santé que les directoires nommeront à l'effet de constater s'ils n'ont aucun défaut de conformation et s'ils sont en état de porter les armes.*

Article 12. *Ceux qui seront jugés en état de servir, seront présentés au citoyen Loncle, commissaire, que les corps administratifs nomment à cet effet ; lequel, après les avoir admis, les fera habiller, équiper et armer ainsi qu'il est dit en l'article 8 ci-dessus.*

Article 13. *Pour subvenir aux frais que cette levée occasionnera, il sera fait un emprunt forcé d'un million sur les riches du département.*

Article 14. *Le recouvrement de cette somme se fera sur le champ à la diligence des procureurs-syndics des districts, sous la surveillance du procureur-général-syndic ; les deniers seront remis dans les caisses des receveurs des districts, lesquels les reverseront sur le champ dans la caisse du receveur du district de Troyes.*

Article 15. *Cet emprunt forcé sera personnel et payable au lieu du domicile.*

Article 16. *Pour donner à cet emprunt le mode le plus prompt et le plus juste, il sera nommé pour la ville de Troyes, six commissaires dans chaque section, lesquels, réunis aux*

corps administratifs, procureront les connaissances relatives à la masse des fortunes et des citoyens.

Article 17. *A l'effet des dispositions ci-dessus, les sections s'assembleront demain matin et les commissaires nommés se réuniront aux corps administratifs le 14 de ce mois, aussi dans la matinée.*

Article 18. *Les administrateurs des districts demeurent spécialement chargés de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour obtenir les mêmes renseignements sur les fortunes des citoyens domiciliés dans leurs districts respectifs.*

Article 19. *Ces renseignements seront envoyés au plus tard dans trois jours, au procureur-général-syndic du département.*

Article 20. *Pour parvenir à cet emprunt, il sera distrait des revenus présumés une somme de 1 500 livres, tant pour l'homme que pour la femme et 500 livres pour chaque enfant; le surplus de leur revenu présumé formera la base de l'emprunt dans des proportions progressives.*

Article 21. *Il sera distrait, pour l'homme veuf sans enfants ou pour le célibataire, 1 000 livres seulement ; et pour la femme veuve, aussi sans enfants, ou pour la célibataire, pareille somme de 1 000 livres, le surplus de leur revenu présumé sera sujet à l'emprunt.*

Article 22. *Le présent arrêté sera dans le jour de demain envoyé par des courriers extraordinaires dans les districts, lesquels les feront également parvenir sur-le-champ, par des exprès, aux communes de leurs arrondissements, pour y être lu, publié et affiché dans le jour de la réception, à l'effet de quoi les officiers municipaux seront tenus de faire assembler extraordinairement tous les citoyens, afin de leur en donner connaissance.*

Article 23. *Les procureurs-syndics des districts sont spécialement chargés de rendre compte, jour par jour, de l'exécution du présent arrêté, d'après celui qu'ils se feront rendre, aussi jour par jour, par les procureurs des communes.*

Article 24 et dernier. *Et sera le présent arrêté sur-le-champ adressé au Comité de Salut public de la Convention nationale et au Ministre de la Guerre [ledit arrêté fut d'ailleurs lu à la Convention lors de la séance du 19 mai] ».*

Dans la même foulée, cette adresse fut envoyée à tous les districts et municipalités du département afin d'y être lue, publiée et affichée :

« Les corps administratifs du département de l'Aube, du district de Troyes et de la municipalité de ladite ville réunis, A tous les citoyens du département, concitoyens, frères et amis, la voix de la Patrie déchirée et sanglante parle au cœur de tous les Français. Souffrirons-nous que de nombreux rebelles, enhardis par des mesures ou faibles ou perfides, égarés par des monstres sanguinaires ou fanatiques, désolent plus longtemps les belles contrées où la liberté ne devrait avoir que des amis et des autels. Les départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure, d'Indre-et-Loire sont le malheureux théâtre de la guerre civile. Déjà ce torrent destructeur s'agrandit et répand ses ravages. Opposons à ses progrès le courage de la liberté et l'enthousiasme de la patrie; mais ne perdons pas un instant. Frères et amis, chaque heure qui s'écoule va devenir un crime pour nous : nous serons comptables des malheurs de nos frères, et tout le sang patriote que nous laisserons répandre rejaillira un jour sur nos têtes coupables, et les marquera pour jamais d'un signe réprobateur Volons dans la Vendée; formons un bataillon intrépide, animé du saint amour de l'égalité, que des monstres veulent détruire. Que de ce premier élan, il sorte rapidement de nos limites un bataillon bien organisé, bien équipé, bien armé; et surtout bien conduit ! S'il est nécessaire, notre amour pour la patrie n'en demeurera pas là. Mais hâtons-nous de recueillir le fruit de ce premier effort. Les bons patriotes qui voudront s'engager, recevront le juste prix de leur courage. Nous imiterons le civique exemple de nos frères de l'Hérault; nous imposerons les riches; leur or trop longtemps inutile, servira cette fois à la cause de l'égalité nous saurons l'employer à l'habillement, à l'équipement et à l'armement des braves vengeurs de la liberté. N'en doutons pas, frères et amis, en nous réunissant aux nombreuses légions qui volent à la Vendée, les rebelles seront bientôt vaincus. Un grand nombre peut-être n'est qu'égaré ; leurs exécrables chefs seront punis ; la liberté vengée et triomphante renâîtra du sang de ses perfides ennemis, et ses défenseurs reviendront bientôt dans leurs foyers jouir du prix de la victoire et des bienfaits de la patrie ».

Historique :

1793 :

Un mois plus tard, deux compagnies étaient rassemblées. Le 10 juin, eurent lieu les élections des cadres. Leurs compositions étaient les suivantes :

1^{ère} compagnie : capitaine **Hévrard**, lieutenant **Cassin**, sous-lieutenant **Le Blanc**, 1 sergent-major, 2 sergents, 3 caporaux, 67 volontaires.

2^e compagnie : capitaine **Deheurles**, lieutenant **Favrot**, sous-lieutenant **Nayot**, 1 sergent-major Serton, 2 sergents **Coffinet** et **Constant**, 4 caporaux (Poulain, Rolin, Dubaune, Horiot), 1 tambour, 66 volontaires.

Le 11, les autorités locales remirent à chaque officier une épée et un hausse-col, et aux deux compagnies un drapeau qui fut béni le lendemain par l'évêque et où l'on pouvait lire : « *Maintien de la République une et indivisible. Guerre aux tyrans, aux anarchistes et aux brigands* ». Le départ eut finalement lieu le 13. Les deux compagnies partirent ensuite pour Orléans ; ville qu'elles quittaient le 22 juin pour filer sur Tours, où elles entraient quatre jours plus tard. Elles étaient dirigées par Benoît **Chaperon**. Aux premières loges dès les premiers mouvements révolutionnaires de 1789, Chaperon, huissier de police ou juge de paix du quartier de Belfroy, avait été élu lieutenant des grenadiers du 4^e bataillon de la garde nationale en mars 1792, et avait été envoyé dans les districts d'Arcis et de Nogent-sur-Seine comme commissaire à la levée du bataillon de grenadiers en août de la même année.

Dans le même temps, se poursuivait à Troyes la formation des compagnies complémentaires du bataillon sous la surveillance de Fouché. Ce dernier, suite à l'appel désespéré d'une députation de Nantes lancée le 22 juin à la Convention, avait été envoyé deux jours plus tard dans les départements de l'Ouest et du Centre afin d'opérer des levées devant marcher ensuite sur la Vendée. Il arriva à Troyes le 28 du même mois accompagné du représentant nantais, Pointel. Le jour même, le conseil général renouvelait son arrêté du 12 mai et le lendemain, Fouché faisait publier cette proclamation aux habitants du département de l'Aube :

« Républicains, une nouvelle conspiration éclate de toutes parts contre la liberté; l'aristocratie et le fanatisme relèvent leurs têtes hideuses au milieu des débris du trône. Des hommes dont l'excès seul du délire peut égaler la scélératesse, ont conçu l'exécrable projet de déchirer la République pour s'en partager les lambeaux sanglants. La guerre civile, qui dévore les départements de l'ouest, est le sinistre résultat des machinations qu'ils méditaient avec Dumouriez et ses complices parricides. Depuis six mois, la ville de Paris, depositaire de votre liberté et de votre gloire, les surveillait avec constance ; elle les a dénoncés à la France entière ; son indignation a été longtemps contenue par le respect religieux qu'elle porte à la représentation nationale mais l'excès de l'oppression a brisé le ressort qui la comprimait ; une voix terrible s'est fait entendre du sein de cette immense cité; le tocsin et le canon d'alarme ont éveillé le patriotisme en annonçant que la liberté était en péril, qu'elle n'avait plus qu'un moment pour se sauver ; soudain les 48 sections ont été couvertes de fer, et transformées en une armée. Ce colosse redoutable est debout, il marche, s'avance, il va comme Hercule, parcourir la République pour y exterminer cette croisade féroce qui a juré la mort du peuple. Généreux citoyens de l'Aube, un semblable exemple est propre à enflammer vos âmes, vous ne vous laisserez point surpasser en amour pour la patrie, vous combattrez

pour elle avec la même ardeur. Entendez les cris des nombreux martyrs e la liberté, qui, en tombant sous les poignards des assassins, vous appellent à venger leur mort et à délivrer leurs femmes et leurs enfants. Eh ! S'il vous fallait, pour vous émouvoir, des considérations personnelles, songez que le despotisme devenant victorieux, vous n'échapperiez pas aux horreurs des supplices, même en consentant à vivre dans l'ignominie de l'esclavage. La ville de Nantes, cette fière cité qui, la première osa renverser les institutions tyranniques dont elle était entourée, est aujourd'hui menacée de toutes les vengeances ; les brigands sont à ses portes ; les dangers ne peuvent être exagérés, elle sollicite votre appui, elle vous presse d'armer vos bras pour la secourir ; des délais pourraient amener une suite horrible de malheurs. N'en doutez pas, républicains, les nantais s'enseveliront plutôt sous les cendres de leur cité, que de souffrir qu'on leur remette les fers qu'ils ont brisés par les efforts de leur courage et le développement sublime de leur énergie. Volez promptement à leur défense, allez recevoir dans leurs tendres embrassements, les touchants témoignages de leur gratitude, ce prix de votre dévouement suffira sans doute à vos cœurs mais la Convention nationale vous en doit un autre, elle veut assurer une honnête subsistance à vos familles, elle veut qu'elles soient honorées, qu'elles soient heureuses, c'est la plus chère de ses espérances. La Constitution qu'elle vous présente est le garant qu'elles ne seront pas vaines. Bientôt sa morale douce et pure, deviendra le centre de toutes les affections, entraînera toutes les volontés, elle consommera par l'amour, une révolution que la justice populaire avait commencée par la terreur ! ».

Le 30 juin, Fouché rédigeait le rapport suivant :

« A peine le sujet de ma mission a été connu, une souscription volontaire s'est formée; des administrateurs, des juges ont ouvert la liste, et un grand nombre de citoyens, de généreux sans-culottes se sont empressés de suivre cet exemple. Dans peu de jours, nous aurions l'espoir d'improviser un bataillon si les armes ne nous manquaient. Vous pouvez cependant bien compter sur 400 braves défenseurs, bien armés, bien équipés, et le plus grand nombre exercés aux manœuvres militaires. Déjà 160 [les compagnies Deheurles et Hévrard] sont partis pour cette destination ; tous ont juré de ne revenir dans leurs foyers qu'après avoir exterminé les brigands de la Vendée. On peut en croire leurs serments, ce sont de vrais républicains qui ne savent pas reculer devant des royalistes. Je vous envoie un exemplaire de la proclamation que j'ai fait publier et afficher. Je ne quitterai point cette ville que le bataillon ne soit formé et parti si mes trois autres collègues [Philippeaux, Esnue de la Vallée, Méaulle] obtiennent le même succès dans les départements où ils sont actuellement, nous aurons une nouvelle armée, qui vaudra bien celle qui est à Tours aujourd'hui. Le député extraordinaire de Nantes, qui m'accompagne, se charge d'exercer lui-même tous les volontaires qui se présentent, de les former en compagnie, et de veiller à tout ce qui leur est utile pour leur prompt départ ».

Le 1^{er} juillet, un grand rassemblement eut lieu afin de procéder aux inscriptions. Trois cents hommes (dont l'ensemble de la compagnie des canonnières de la garde nationale ; la nomination des cadres de cette unité s'effectua le 3 juillet) se portèrent volontaires, puis défilèrent dans la ville, musique en tête, jusqu'à la nuit afin d'inciter leurs concitoyens troyens à venir rejoindre leurs rangs.

Satisfait, Fouché écrivait à nouveau le 4 juillet :

« J'aurai la satisfaction de ne point quitter le département de l'Aube qu'un bataillon complet bien armé, bien équipé, ne soit parti pour la Vendue. Il s'exerce presque tous les jours et le 7 au plus tard il se mettra en marche. Ce bataillon ne sera pas le moins redoutable aux brigands; il a montré dans la formation une ardeur guerrière et des vertus républicaines ; on n'entend s'élever de son sein qu'un seul cri, celui de la vengeance contre les ennemis de la cause de la liberté ; qu'une seule inquiétude, celle pour les femmes et les enfants des volontaires. Elle est bien pardonnable, cette inquiétude dans un peuple longtemps trompé, toujours trahi, toujours à la merci de la puissance, de la ruse et de l'iniquité. Il reporte facilement la défiance contre le vieux régime sur celui de la République, il a de la peine à prendre une entière confiance aux promesses qui lui sont faites, et même en votre nom, et surtout au moment où les secours accordés ne peuvent être payés en entier. Les caisses sont presque vides, il est urgent que vous décrétiez les sommes nécessaires qui vous sont demandées dans la pétition que je vous envoie ».

La dernière doléance de Fouché fut satisfaite et la Convention décréta le 8 juillet une aide de 300 000 livres. A noter que le département de l'Aube en demandait le double, mais cette demande reçue le lendemain du décret précédemment évoqué fut rejetée par les députés. Les affaires allèrent bon train, et le 7 juillet, deux compagnies partaient pour la Vendée, comme l'indique la lettre écrite par Pointel le lendemain à ses collègues nantais :

« Chers administrateurs, le départ des deux premières compagnies de volontaires faisant ensemble 200 hommes, a eu lieu hier matin : un peuple nombreux, les administrateurs et nous, les avons conduits à une demie lieue de la ville, aux cris de Vive la Liberté ! Vive la République ! La gaieté qui brillait sur tous les visages donnait à cette matinée un air de fête et si quelques larmes ont coulé, elles étaient un tribut à l'amour et celles de l'espérance. La compagnie des canonnières partira demain ; deux autres compagnies de 100 hommes vont encore se former en partie composées des recrues faites dans les différents districts de ce département ; elles seront prêtes à partir sous peu de jours, nous ne les attendrons cependant pas, mais nous en laissons le soin à un excellent Patriote de la Ville qui part avec eux et qui brûle du désir de combattre les rebelles. Hier après-midi, l'acte de constitution a été solennellement proclamé par toute la ville, au bruit du canon ; au son de toutes les cloches;

au chant d'un Te Deum et aux Cris de vive la Montagne! La ville a été illuminée. Nous partons demain pour Dijon, veuillez bien m'y adresser une réponse et dites-moi si vous avez reçu mes deux premières. Je brûle de savoir des nouvelles de Nantes, et je ne serai tranquille sur son sort, que lorsque vous m'aurez écrit vous-mêmes ».

Les 3^e et 4^e compagnies ici évoquées étaient placées sous le commandement des capitaines Mignot et Catigny ; celle des canonniers sous celui de Lefebvre. Finalement, Pointel et Fouché restèrent encore quelques jours à Troyes et ce ne furent pas deux mais trois autres compagnies que l'on leva (capitaines Sergent, Bouillerot, Groussel). Celles-ci quittèrent Troyes le 16 juillet. A cette occasion, Pointel rédigea ce rapport :

« Par ma dernière en date du 6 courant, je vous marquais notre projet de départ pour Dijon; diverses circonstances en ont autrement décidé : l'espoir d'organiser encore plusieurs compagnies et l'indispensable nécessité d'être présent à leur formation. Nous n'avons point été trompés dans notre attente et nous avons utilement employé notre temps. Trois superbes compagnies, au-delà de leur complet, sont parties hier au soir, aux cris de : Vive la République. Nous les avons ainsi que les 3 premières accompagnées à une certaine distance de la Ville. J'avais l'honneur de les commander, après avoir contribué de mon mieux à leur formation. Il est impossible de vous peindre la bonne volonté et le patriotisme des Troyens. Si nous avions des armes, nous pourrions lever encore aisément mille hommes ».

Fouché, deux jours plus tôt, avait écrit cette lettre ; il s'agissait de sa dernière missive concernant sa mission à Troyes ; lui et Pointel devaient quitter la ville le 17 au soir pour filer sur Nevers :

« C'est ici le moment de relever une contradiction frappante : les citoyens du département de l'Aube sont tous prêts à marcher contre les ennemis de la Constitution, et cependant le contingent pour le premier recrutement n'est pas encore au complet. Ce n'est pas la faute des citoyens, mais bien le résultat du système des messieurs qui ont été nommés par le pouvoir exécutif pour cette mission pour se perpétuer dans le droit de consommer à leur profit les finances de la République. J'ai quelque droit de leur adresser des reproches, lorsque en moins de quinze jours, j'ai pu lever un bataillon, l'équiper, l'habiller, l'armer et le faire partir pour sa destination. En vain, on l'on dira que j'ai offert des gratifications. Toute la ville de Troyes a vu le dévouement de ses citoyens. Après avoir été moi-même, précédé des tambours, dans toutes les places de cette cité, à la porte de tous les ateliers, faire entendre la voix de la patrie en danger ; le lieu désigné pour le rassemblement fut en un moment couvert d'hommes de tout âge qui ne firent entendre qu'une même volonté : celle de s'armer et de partir sur-le-champ. Le bataillon que je voulais lever, porté au complet, je fus obligé de renvoyer à leurs travaux plus de 1 500 jeunes gens. L'un d'eux, qui avait à peine 16 ans, s'élança vers moi en me conjurant de lui permettre d'entrer dans les rangs de ceux qui partirent : « Si je ne suis pas assez fort, dit-il, j'ai du courage, j'épierai la marche de l'ennemi, je vous apporterai son

secret ; si je péris en arrivant au camp, faites-moi servir de bourre à un canon, mes os ne sont pas si mous qu'ils ne puissent porter la mort aux ennemis. » J'aurais des milliers de traits de cette espèce à vous rapporter si vous en aviez besoin pour vous assurer que le département de l'Aube est digne de défendre la Constitution républicaine que vous lui offrez ».

Finalement les six dernières compagnies ne rejoignirent leurs homologues à Tours. A Montargis, le 10 juillet, les volontaires de l'Aube furent avertis qu'un ordre du ministre de la Guerre, Bouchotte, en date du 8 juillet, les dirigeait sur la Normandie afin de lutter contre l'insurrection fédéraliste qui venait d'y éclater. Le bataillon se mit en route de Troyes, le 11 juillet pour se rendre à Mantes²⁰. Le 21, les Auboises se trouvaient à Mantes, et le 5 septembre à Evreux, alors que la révolte fédéraliste était déjà matée. Les cinq compagnies de fusiliers et celle des canonnières y étaient placées sous le commandement du capitaine Sergent. Elles y prirent le titre de 6^e bataillon de l'Aube et restèrent finalement en Normandie.

Si le 6^e bataillon ne fut pas dirigé sur la Vendée, il combattit pourtant bien les insurgés. Incorporés à l'armée des côtes de Cherbourg du général Tilly, les volontaires de l'Aube cantonnés alors en Normandie participèrent à la poursuite de l'armée catholique et royale lors de la campagne d'outre-Loire. Au sein de la 2^e brigade du général Dhalancourt (31^e régiment ci-devant d'Aunis, 33^e division de gendarmerie, 2^e bataillon de Paris), nous les retrouvons notamment aux boucheries du Mans et de Savenay, où ils eurent les honneurs des rapports des représentants Turreau, Prieur de la Marne et Bouchotte :

« Les bataillons de l'Aube, de la Dordogne et généralement tous ceux aux ordres du général Tilly, et dont nous n'avons pas encore pu nous procurer les noms, se sont disputé d'audace et d'intrépidité ; chaque soldat était un héros dans ces légions britanniques » (soir de la bataille du Mans, 13 décembre 1793). *« Le 6^e bataillon des volontaires de l'Aube, les 6^e et 31^e régiments, ci-devant Aunis et Armagnac, ont conservé la réputation qu'ils s'étaient acquises au Mans »*, (soir de la bataille de Savenay, 23 décembre 1793).

Suite à l'anéantissement de l'armée rebelle, le 6^e bataillon de l'Aube alla cantonner à Nantes pour quelques jours avant de recevoir, le 28 décembre, l'ordre de passer (enfin) en Vendée, afin de marcher sur Port-Saint-Père. Si le bataillon s'était fort bien comporté lors de la dernière campagne, le cœur n'y était à présent plus vraiment. Le commissaire du Maine-et-Loire, Benaben, rapporta en ces termes, à Vial, procureur général-syndic du département, les circonstances de la marche en question :

« Les soldats reculent pour marcher en avant ; on avait donné l'ordre à la division Tilly de se porter toute entière sur Port-Saint-Père. Il ne s'en est présenté que la moitié au moment de partir. Je n'ai pas vu un seul gendarme de la 33^e division ; tout le bataillon de l'Aube qui

²⁰ Journal Militaire de 1793, p. 500.

s'était d'abord rassembler dans le quartier de la Fosse où était ses logements, refusa net de marcher, à l'exception d'un commandant et d'un caporal ; il est vrai que ces malheureux sont sans souliers et n'ont que des guenilles pour se couvrir, mais cela ne suffit pas pour leur faire refuser d'obéir. Carpentier leur a enlevé leur drapeau et les a fait placer au milieu de la colonne ».

Une pâle conduite que le bataillon fit oublier cinq jours plus tard lors de la reprise de Machecoul. La division Carpentier, sur ordre d'Haxo, avait en effet quitté Port-Saint-Père pour Machecoul le 29 décembre. Le 31, suite au départ des bleus, Charette s'était emparé de la petite ville bien faiblement défendue par un petit poste.

1794 :

Rendu à Challans, Carpentier contre-attaqua alors le 2 janvier et reprit la ville aux rebelles, qui furent à nouveau repoussés le lendemain. Néanmoins, la volonté de quitter le théâtre d'opération vendéen était bien réelle. Ainsi, le 1^{er} février, Bouchotte écrivait cette lettre au Comité de salut public :

« Citoyens représentants, le 6^e bataillon de l'Aube, qui faisait partie de l'armée des Côtes de Cherbourg, doit sa naissance à l'élan du républicanisme qui enflamma les patriotes de ce département lors des progrès alarmants des brigands de la Vendée. Ce bataillon, qui compte parmi ses membres un grand nombre de pères de famille et des fonctionnaires publics, a vraiment justifié les motifs généreux auxquels est due sa formation. Après avoir contribué à la réduction des rebelles du Calvados, il s'est mesuré avec gloire et succès contre les rebelles de la Vendée et s'est entre autres distingué dans les affaires du Mans, de Savenay et de Machecoul, suivant l'attestation du général de division Tilly [« nous, général de division de l'armée des Côtes de Cherbourg, réunie à celle de l'Ouest pour combattre les brigands de la Vendée, certifions à qui il appartiendra que le bataillon de l'Aube, commandé par le citoyen Sergent, a eu une excellente conduite pendant toute la campagne ; qu'il s'est trouvé aux glorieuses affaires du Mans, de Savenay et de Machecoul, qu'à celle de Savenay notamment il a rendu les services les plus éclatants à la République » (déposition rédigée le 28 janvier)]. Ce bataillon demande qu'il lui soit délivré une route pour retourner dans ses foyers, avec la faculté à tous les fonctionnaires publics, hommes mariés et autres non sujets à la réquisition, de se retirer, sauf aux jeunes gens de la première réquisition qui s'y trouvent à demeurer à la disposition du ministre; ou, si l'on veut conserver ce bataillon pour ce qui concerne les jeunes gens de la première réquisition qui s'y trouvent, l'envoyer en garnison à Troyes, où il se préparerait à la campagne prochaine. Je vous propose, citoyens représentants, d'avoir égard à la demande de ces braves gens en ce qui concerne le retour du bataillon à Troyes, la faculté à tous ceux non sujets à réquisition de rentrer chez eux, à l'exception de ceux sujets à

réquisition, qui seront à ma disposition pour être incorporés suivant la loi. Je vous aurais peut-être proposé de conserver ce bataillon comme ancien cadre ayant fait la guerre, si aucun de ses membres n'eût demandé à le quitter, mais, réduit à ce qui peut se trouver de réquisition, il n'offrirait pas assez d'instruction. Vous observerez que sa bonne conduite doit être mentionnée honorablement dans l'arrêté ».

Le Comité de Salut Public reçut favorablement la demande et rendait le jour même son avis en ces termes :

« Le Comité de salut public, considérant le zèle et la bonne conduite qu'a tenue le 6^e bataillon de l'Aube contre les rebelles du Calvados et les brigands de la Vendée, où il s'est particulièrement distingué, tant aux affaires du Mans qu'à celles de Savenay et de Machecoul, ainsi qu'il paraît d'après l'attestation du général Tilly, ayant d'ailleurs honorablement justifié les motifs généreux auxquels est due sa formation ; autorise le ministre de la Guerre à faire, sur sa proposition, passer le 6^e bataillon de l'Aube à Troyes, et à se conformer à ses demandes en tout ce qui pourra se concilier avec les lois et la justice ».

Le 6 mars, près de huit mois après leur départ de Troyes pour l'Ouest, les volontaires des compagnies levées sous la mission Fouché étaient de retour. Le *Journal du département de l'Aube* du 24 mars conta l'évènement :

« L'arrivée du 6^e bataillon de l'Aube, venant de la Vendée, annoncée depuis plusieurs jours, a attiré sur la route d'Estissac une foule innombrable de citoyens de la ville et des environs ; la sérénité de l'air rendait plus brillants les préparatifs faits pour les recevoir ; aussi rien n'a manqué à l'exécution du projet proposé par l'agent national de la commune. La compagnie d'artillerie avec les tambours précédait la marche ; ensuite s'avançaient plusieurs compagnies de la garde nationale, au milieu desquelles s'élevait un fanion surmonté de couronnes de laurier avec cette inscription : « sixième bataillon de l'Aube, tu as bien mérité de ton pays ». Suivaient un groupe des parents des arrivants, deux compagnies et le drapeau du bataillon, le détachement de la montagne, 6 trophées sur lesquels étaient portés les médailles, le chapeau, le manteau du commissaire national commandant du Bataillon, ceux du cit. Mérat, juge ; du cit. Antoine, le chapeau du citoyen Mignot, officier municipal, capitaine d'une des compagnies ; les attributs du cit. Oudebert, professeur du collège et du cit. Chaperon, huissier de police, avec l'inscription sur chacun : « N... tu ne les a quittés que pour les dangers de la Patrie, la Patrie te les rend ». Suivaient les officiers municipaux, notables, membres du département et du district : du milieu d'eux s'élevait une gerbe de laurier de 8 pieds de haut sur 5 de diamètre, et du centre un faisceau, surmontant la gerbe, de 6 pieds ; aux quatre coins de cette gerbe étaient quatre piques entrelacées de couronnes de laurier ; des compagnies de garde nationale avec diverses inscriptions ; la Société populaire en groupe, avec celle-ci : « Amis, vous avez su vaincre à la tribune et au champ de bataille ». Suivaient les dernières compagnies portant ces mots : « Qu'il est glorieux de bien servir la

Patrie ». Arrivés à la demi-lune, près des Trois-Gâteaux, la réunion s'est faite après plusieurs décharges de part et d'autre. Les deux troupes formées en demi-cercle, les officiers municipaux ont décoré les cit. Sergent, Mignot, Mérat, etc., des signes respectifs dont la confiance de leurs citoyens les avait revêtus avant leur départ ; une couronne et une branche de laurier ont été attachées au drapeau du Bataillon ; chaque volontaire a partagé également les branches de laurier prises dans la gerbe. Les citoyens Tézenas-Delaporte et Massé, tous deux officiers municipaux, ont prononcé à la tribune, amenée à la demi-lune, un discours énergique sur les dangers qu'ont couru les volontaires de la Vendée, en combattant le fanatisme et l'erreur, et sur la reconnaissance que leur devait la patrie. Le citoyen Sergent a rendu compte des principales opérations du Bataillon depuis son départ, et a lu le rapport satisfaisant que le Comité de Salut public en avait fait le mois précédent. Après les embrassements des citoyens, le cortège est rentré dans les murs au milieu des cris de « Vive la République ! Vive le sixième bataillon de l'Aube ! ».

D'après Belhomme, il rentra dans ses foyers au mois de mars 1794²¹.

Document :

Transmis par Jérôme **Croyet** : Lettre du général de brigade François-Antoine **Bonnet**, commandant la 1^{ère} subdivision, au citoyen Bourgeois, capitaine rapporteur des canonnières - lettre du 18 ventôse an IV (8 mars 1796), demande de rapport sur un sergent major des canonnières du 6^{ème} bataillon de l'Aude, suspecté d'avoir porté les marques distinctives de sous-lieutenant sans l'avoir été.

²¹ **Champeaux**, *Etat militaire de la République française pour l'an douze, dédié au Premier Consul d'après son autorisation*, 4^e partie, p. 150 confirme également qu'il fut renvoyé dans ses foyers.

Bataillon de chasseurs de l'Aube :

Date de formation : 1792 ?

Formation :

Hypothétique formation qui ne fut peut-être qu'une ou plusieurs compagnies de chasseurs formées dans l'élan de la Patrie en danger dans l'été 1792. En l'état, seul Champeaux cite des chasseurs de l'Aube et donne un amalgame.

Historique :

Il fut versé dans les rangs de 14^e demi-brigade légère de seconde formation²².

²² **Champeaux**, *Etat militaire de la République française pour l'an douze, dédié au Premier Consul d'après son autorisation*, 4^e partie, p. 150.

Bataillon de réquisition de Nogent-sur-Seine :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Nous ne connaissons pas sa destinée.

Bataillon de réquisition d'Arcis-sur-Aube :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Nous ne connaissons pas sa destinée.

Bataillon de réquisition de Bar-sur-Aube :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Nous ne connaissons pas sa destinée.

Bataillon de réquisition de Bar-sur-Seine :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Nous ne connaissons pas sa destinée.

Bataillon de réquisition d'Ervy :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Nous ne connaissons pas sa destinée.

Bataillon de réquisition du district de Troyes :

Date de formation : levée en masse d'août 1793.

Historique :

Bataillon de réquisition. Il est versé en partie dans les rangs du 1^{er} bataillon de Paris au début de 1794.

1^{er} bataillon auxiliaire de l'Aube :

Date de formation : 1799

Historique :

Il fut versé dans les rangs de la 76^e demi-brigade de ligne en 1800²³.

Compagnie de grenadiers de l'Aube :

Date de formation : Formée en 1792.

Historique :

Ils étaient une centaine de grenadiers en janvier 1793, présents à Troyes²⁴.

Ils entrèrent dans la composition du 14^{ème} bis bataillon de chasseurs, formé le 12 mars 1793, à Strasbourg avec une compagnie franche de Dordogne, la 1^{ère} compagnie de chasseurs du Louvre, la 1^{ère} compagnie de l'Egalité et la compagnie de Coutances.

²³ Champeaux, *Etat militaire de la République française pour l'an douze, dédié au Premier Consul d'après son autorisation*, 4^e partie, p. 150.

²⁴ Journal Militaire de 1793.

Détachement de l'Aube :

Date de formation : 1793, unité provisoire.

Historique :

Présente à l'armée des Pyrénées-Orientales, détachement de Cabestany du chef de brigade Poinsot, et fort de 32 hommes²⁵.

²⁵ **Chuquet**, *Dagobert*, p. 441 et 442.